

**CONFERENCE  
DES EVEQUES CATHOLIQUES  
DU BURUNDI**

Secrétariat Général

**MESSAGE DE LA CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU  
BURUNDI CONCERNANT LA COMMISSION  
VERITE ET RECONCILIATION**

---

**LA VERITE ET LA JUSTICE LIBERATRICE POUR TOUS,  
SEULE VOIE VERS LA RECONCILIATION DES BURUNDAIS**

**« Pardonnez-vous mutuellement comme Dieu vous a pardonné dans le Christ »  
(Eph.4, 32)**

Chers fidèles du Christ avec qui nous partageons la même foi et la même famille,  
Et vous tous avec qui nous partageons la nation Burundaise,

Nous, Pasteurs de l'Eglise Catholique qui est au Burundi, vous souhaitons « la grâce et la paix de la part de Dieu le Père et le Seigneur Jésus Christ » (2 Th.1, 2). Aujourd'hui, nous nous adressons à vous pour vous livrer un Message à propos de la Commission « Vérité et Réconciliation ».

**Introduction**

1. La Loi qui institue et régit la « Commission Vérité et Réconciliation » prévue par l'Accord d'Arusha de 2000 a été déjà promulguée. Cette Commission doit analyser l'histoire douloureuse de notre pays au cours de la période du 1er juillet 1962 au 04 décembre 2008, afin d'établir la vérité qui nous aidera à nous réconcilier. C'est un pas important dans la mise en application des mécanismes de la « Justice Transitionnelle » prévus dans l'Accord, afin que notre nation qui était tombé dans le gouffre puisse se relever et que les Burundais se réconcilient et cohabitent dans la paix.

2. Comme bien d'autres Burundais, nous vos Pasteurs, avons appris les débats et les dissensions qui ont entouré l'adoption de la Loi instituant et régissant cette Commission, surtout à propos du volet « Justice » que certains estimaient incontournable dans cette Commission. Nous avons été peinés de voir que ceux qui ont la charge de représenter le peuple n'aient pas pu s'entendre sur la mise sur pied d'une structure qui pourtant doit aider les Burundais à se réconcilier. Maintenant que la Loi est déjà là, notre préoccupation majeure doit être celle de voir comment tirer bon profit de cette Commission une fois que ses membres seront nommés.

3. C'est pourquoi, nous vos Pasteurs, en vertu de notre ministère de réconcilier les hommes avec Dieu pour qu'à leur tour ils puissent se réconcilier entre eux (cfr. 2 Cor. 5, 18-20) voudrions vous indiquer l'esprit avec lequel nous devrions accueillir cette Commission ainsi que l'objectif à poursuivre en donnant notre contribution, pour que cette Commission nous aide réellement dans notre réconciliation.

#### **Une étape importante dans le processus de la réconciliation**

4. Depuis que la guerre civile a éclaté dans notre pays en 1993, le premier pas remarquable dans le processus de la réconciliation pour une paix durable fut posé le jour où il y eut la signature de l'Accord d'Arusha. Nous avons franchi, par la suite, d'autres étapes qui ont abouti à ce que cette guerre civile s'arrête effectivement.

5. Cependant, même si cette guerre s'est arrêtée, nous avons encore besoin de nous réconcilier pour avoir une paix durable. La réconciliation dont nous parlons ne signifie pas que les gens doivent oublier les crimes qui ont été commis à leur endroit, qu'ils s'embrassent ou s'invitent mutuellement à partager un verre en faisant comme si rien ne s'était passé. Nous voulons plutôt parler d'une réconciliation fondée sur une justice qui s'accomplit dans une charité qui ne garde pas de rancune dans son cœur (cfr. 1 Cor. 13,4-5). Toutefois, nous sommes conscients qu'une telle justice reste un idéal très haut, qui exige de nous un examen de conscience constant nous permettant d'évaluer sans nous lasser le pas franchi et de nous imposer de nouvelles résolutions pour tenter de l'atteindre. C'est pourquoi cette réconciliation doit être comprise comme un processus qui commence par la communion de tout le monde à un projet bien clair d'une organisation du système politique et socio-économique qui permettrait à notre pays de préparer pour nous un avenir heureux, en assurant à chaque citoyen la promotion de sa dignité humaine et en bannissant les crimes qui nous ont entraînés dans les tueries et dans la guerre.

6. Comme l'Accord d'Arusha l'a reconnu, les tueries et les guerres qui ont endeuillé notre pays ont eu pour cause l'injustice et l'exclusion qui ont caractérisé le système politique. Alors, si nous analysons ce qui se passe maintenant dans notre pays, pouvons-nous dire que nous avons vraiment coupé court avec ces maux ?

7. La mise sur pied de la Commission Vérité et Réconciliation est une bonne opportunité d'évaluer où nous en sommes avec le processus qui a commencé avec l'Accord d'Arusha. L'Accord d'Arusha a eu pour affirmation de base que le Burundi est notre patrie à nous tous : les Hutu, les Tutsi, les Twa ainsi que tous ceux qui ont acquis la nationalité burundaise. De ce fait, tous ceux-là ont le droit à la protection de leur vie, et à partager avec les autres Burundais tous les biens que le pays peut avoir, pour qu'ils se développent. Ils ont aussi droit de donner leur contribution dans la gestion du pouvoir et le partage des biens du pays.

8. C'est cette vérité fondamentale que la Commission doit garder à cœur dans ses missions et qui doit préoccuper ceux qui vont vers elle pour donner leurs contributions. Le Burundi est comme la maman que notre Dieu-Imana nous a donnée à nous tous, pour qu'elle nous fasse vivre, nous, nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants. C'est pour cette raison que tous les citoyens, victimes ou auteurs des crimes, doivent être écoutés sans être bousculés ni muselés. X

9. Les membres de cette Commission doivent veiller à accorder la parole à tous ceux qui la demandent, à les mettre à l'aise pour qu'ils expriment ce qui leur tient à cœur, afin qu'ils se sentent libérés et puissent petit à petit guérir des blessures qu'ils portent en eux depuis de longues années. C'est de cette manière qu'ils auront ouvert aux victimes la voie qui pourrait les conduire à l'étape de pouvoir pardonner dans leur cœur, même si personne ne le leur demande. Aux auteurs des crimes aussi, la voie leur serait ouverte de se rendre compte du mal qu'ils ont commis et de pouvoir ainsi demander pardon.

10. Ce fait pour les victimes d'accorder le pardon et la demande du pardon de la part de ceux qui se reconnaissent coupables des crimes, c'est cela qui les libère dans leur cœur et c'est l'unique chemin qui fait aboutir à l'étape d'une véritable réconciliation.

11. Pour faciliter aux uns et aux autres de franchir cette étape, il est nécessaire que les membres de cette Commission soient des hommes et des femmes pleins d'humanisme et de bonté paternelle et maternelle, qui aiment la vérité et le droit, qui ont souci du bien du pays et qui sont marqués par une recherche constante d'une justice libératrice pour tous qui réconcilie tout le monde. Bien plus, pour que les victimes et les auteurs des crimes puissent arriver à cette étape, il faut qu'il y ait dans le pays une volonté manifeste de changement.

#### **Revenons sur le passé tout en fixant notre regard vers l'avenir**

12. Le travail de la Commission Vérité et Réconciliation doit commencer par une enquête sur l'histoire du passé qui ressemble à une exhumation des éléments enterrés déjà en pourriture; mais l'objectif principal de ce travail, c'est de réconcilier les Burundais. Pour que cette réconciliation se réalise, les Burundais ont d'abord besoin de connaître la vérité sur l'histoire de notre pays, pour que ce soit cette vérité que nous léguons à nos enfants et à toute notre progéniture. Les crimes qui ont été perpétrés doivent être racontés tels qu'ils se sont passés sans exagération ni euphémisme, en évitant la globalisation habituelle qui colle abusivement ces crimes sur des entités entières tels que des clans, des ethnies ou des régions. C'est pourquoi nous lançons un appel à quiconque détient une vérité comme témoin oculaire ou par ouï-dire, de ne pas hésiter à s'adresser à cette Commission pour donner sa propre contribution. Cependant, que personne ne se mette en tête qu'il est le seul à détenir la vérité. Nous demandons en conséquence aux commissaires de rester vigilants, pour qu'ils usent de professionnalisme et de sagesse afin d'approcher le plus possible la vérité authentique. Nous supplions également toutes les Instances habilitées pour qu'elles mettent en place des mécanismes chargés de veiller à la protection de tous ceux qui s'adresseront à la Commission afin qu'ils ne soient pas victimes de leurs déclarations.

13. Cette recherche de la vérité ne doit pas seulement se limiter à l'identification des auteurs des crimes et des victimes. Elle doit également arriver à démasquer les commanditaires de ces crimes et les systèmes politiques qui en sont la cause. Mais pourquoi tout cela doit être connu ? Est-ce pour que les coupables soient simplement punis et que les victimes soient satisfaites de voir que les bourreaux sont en train de souffrir, eux aussi ? Est-ce que telle doit être la finalité ?

14. En tant que vos Pasteurs, nous croyons plutôt que la finalité doit être celle d'avoir la lumière sur notre histoire pour condamner ces crimes du passé et avoir le courage de décourager ceux qui sont en train d'être commis, afin de prévenir ce qui pourrait se passer demain et ainsi faire en sorte que demain soit meilleur qu'hier et aujourd'hui. Cette Commission n'est pas là pour arranger les choses en faveur des lendemains chantants du

Régime, comme certains donnent l'air de le penser ou de s'y attendre, elle est là pour tracer le chemin à un bon mode de gouvernance pour le futur.

15. Même la Loi régissant cette Commission précise bien que celle-ci n'est pas là seulement pour mettre à découvert les crimes commis contre les Burundais et les Burundaises ainsi que leurs auteurs, elle doit également montrer ce qui doit être fait pour que de tels crimes ne se répètent plus. Or ce qui doit être fait, c'est en réalité un nouveau projet de gouvernance politique, économique et sociale ainsi qu'une éducation civique des citoyens de telle manière que ces crimes n'aient plus de possibilité de se commettre.

#### **Recherchons la vérité avec le souci d'une justice qui rend la dignité à tous**

16. Quelle est cette justice qui rétablit tout le monde dans sa dignité permettant ainsi aux Burundais de se réconcilier ? En matière de réconciliation, il y en a qui affirment que la réconciliation n'est pas possible si les auteurs des crimes ne sont pas traduits en justice pour être punis. D'autres sont d'avis qu'il ne sert à rien de revenir sur le passé en y déterrants des éléments en décomposition, et qu'il suffit d'une sorte d'« amnistie générale » pour que le peuple se réconcilie. D'autres encore recommandent l'enquête pour connaître d'abord la vérité afin de pouvoir qualifier les différents crimes selon les critères des Nations Unies et ainsi accorder l'amnistie à ceux qui auront reconnu leurs crimes et demandé pardon pour eux, s'ils sont amnistiables et, traduire en justice ceux qui n'auront pas reconnu leurs crimes ou ceux dont les crimes sont dits non amnistiables.

17. Pour nous, vos Pasteurs, nous ne voudrions pas entrer dans ce débat. Le plus important est de comprendre ce qu'est la justice qui peut nous amener à la véritable réconciliation. En fait, la justice dont il est question dans ce débat est celle qui met en avant la punition et la répression au lieu de viser avant tout la réconciliation. Quant à cette espèce de « pardon collectif », il n'aiderait personne à prendre conscience du crime qu'il aurait commis et par conséquent il ne pourrait s'en amender et encore moins demander pardon pour ce crime. La justice qui peut nous conduire à la réconciliation est celle qui a pour préoccupation de donner à chaque personne humaine ce qui lui est dû. Et ce qui est dû à toute personne humaine est avant tout le respect de sa propre vie et de sa dignité, le respect des siens et de ses propres biens ; ainsi que le droit d'être aidée à se reprendre si elle a commis un mal. Et pour nous chrétiens, la justice va de pair avec la miséricorde et la miséricorde ne va jamais de pair avec la vengeance. A cet effet, le Christ nous enseigne ceci : « Soyez miséricordieux comme votre Père céleste est miséricordieux ; ne jugez pas et vous ne serez pas jugés ; ne condamnez pas et vous ne serez pas condamnés ; pardonnez aux autres et vous serez pardonnés » (Lc 6,36-37). Ailleurs le même Christ ajoute ceci : « aimez vos ennemis, priez pour vos persécuteurs ; ainsi serez-vous fils de votre Père qui est aux cieux » (Mat.5, 44-45). Ce genre de justice ne se réduit pas seulement à donner à celui qui a été victime de l'injustice ce qui lui est dû ; elle se soucie également de réintégrer le coupable en l'aidant à retrouver sa dignité.

18. Nous pensons que si cette Commission accomplit bien sa mission, les victimes se sentiront libérées, ceux qui étaient accusés injustement se sentiront soulagés parce qu'on les aura lavés des accusations injustes ; quant à ceux qui auront effectivement commis des crimes, ils auront l'occasion de prendre conscience de la gravité de leurs crimes pour qu'ils se reprennent. Dans nos convictions de foi, nous espérons qu'avec l'aide de Dieu, les victimes pourront arriver au stade d'accorder à leurs bourreaux leur pardon et les bourreaux

au stade de demander pardon aux victimes. Nous restons convaincus que l'homme reste toujours homme et garde sa dignité fondamentale d'être créé à l'image et la ressemblance de Dieu (cfr. Gn 1, 27). De ce fait, même un criminel, quel qu'il soit, en vertu de cette dignité n'est jamais un cas perdu.

#### **Conclusion : Pardonnons-nous comme Dieu nous a pardonné**

19. Comme dit plus haut, le pardon est la voie de la libération des cœurs et du salut. Accueillons l'enseignement du Seigneur Jésus qui nous dit : « si vous pardonnez aux hommes leurs manquements, votre Père céleste vous pardonnera aussi ; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père non plus ne vous pardonnera pas vos manquements » (Mat.6,14-15). La mise sur pied de cette Commission Vérité et Réconciliation ainsi que ses travaux doivent être pour nous une occasion propice de faire une évaluation de l'évolution du processus de sortir de la crise et de vivre dans la paix, et de prendre des résolutions de protéger ce processus, de le faire progresser et d'éviter un retour en arrière. Nous demandons à cette Commission de nous aider dans ce sens. Nous supplions également tous ceux qui ont une influence sur cette Commission à cause de leur responsabilité au niveau du pouvoir de lui ménager toute sa liberté pour la laisser travailler avec professionnalisme et sagesse, et d'éviter de la manipuler à leurs fins. En ce qui nous concerne, nous nous engageons, selon nos possibilités, d'être proches de ceux qui auront besoin de notre accompagnement.

20. Puisse ce Message que nous vous adressons, être accueilli comme une contribution que nous donnons en tant que vos Pasteurs. Il n'y a pas une autre voie pour cheminer vers la réconciliation en dehors d'une justice libératrice qui restitue la dignité aux victimes des crimes sans oublier celle de ceux qui en sont les auteurs, afin que tous se renouvellent et qu'ils partagent la volonté de construire ensemble l'avenir d'une paix durable.

21. C'est le Seigneur Jésus qui nous dit : « si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez certainement pas dans le Royaume des Cieux » (Mat.5, 20). Le Burundi réconcilié que nous souhaitons et que nous devons construire, doit se référer à cette mesure d'une justice pour le Royaume. Sinon nous en resterions seulement au niveau des paroles creuses. Et cette responsabilité de rappeler en paroles et en actes cette vision du Royaume des Cieux incombe à nous chrétiens qui avons la mission d'être « sel » et « lumière du monde » (Mat.5, 13-14). Que la Vierge Marie, Mère de la Réconciliation, intercède pour nous, afin que Dieu bénisse le Burundi et les Burundais, et que les travaux de la Commission Vérité et Réconciliation des Burundais nous aident à avancer dans le processus de paix et de réconciliation.

Fait à Ngozi, le 04 septembre 2014.

Signé / Vos Evêques (tous):

N.B : Texte original en Kirundi, ici : traduction.